

.../...

I6-

Avis de la Section Permanente de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 25 avril 1968.

Commune : FONTAINEBLEAU

Objet : Demande de concession de terrain présentée par l'Office National des Forêts en faveur de la Société des Jardins Ouvriers de Fontainebleau.

L'Office National des Forêts a saisi la Section Permanente d'une demande de location d'une partie du terrain de service qui dépend de la Maison Forestière de Maintenon à FONTAINEBLEAU dans le site classé de la Forêt Domaniale présentée par la Société des Jardins Ouvriers de FONTAINEBLEAU.

M.NIER, Ingénieur, Chef du Centre de Gestion de FONTAINEBLEAU, déclare qu'il n'est nullement opposé à cette concession de terrain de 79 a 28 sous réserve que la Société entoure ce terrain d'une clôture correcte et qu'aucun bâtiment ne soit aménagé.

Après échange de vues, la section permanente décide qu'une sous-commission comprenant outre son Président et M. de BERGEVIN, Architecte des Bâtiments de France, M.M.NIER, FLON, VERON, MAITRE, LARRIVAL et un représentant de la Direction Départementale de l'Equipement se rende sur les lieux le 16 Mai prochain à 9 h.30 pour recueillir tous éléments utiles sur cette affaire.

Le Président :

signé : QUEGUINER.

.../...

